

2021



Département de la Guadeloupe

Ville de Le Moule

Rapport d'Orientations Budgétaires

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire de la collectivité territoriale.

La loi du 6 février 1992 impose aux communes l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. De même, il doit permettre d'améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité.

L'article 107 de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 impose de nouvelles obligations aux collectivités en matière de transparence financière. Désormais le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'un volet consacré à la présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Ce rapport doit être transmis à l'EPCI (CANGT) et l'EPCI doit lui aussi transmettre le sien aux communes membres. Enfin, lorsqu'un site internet existe, le rapport d'orientations budgétaires doit être mis en ligne.

Table des matières

I.	Evolution du contexte socio-économique national et local	4
A-	Analyse du contexte global	4
1-	Aperçu de l'environnement macro-économique	4
2-	Focus sur la situation particulière des collectivités des départements d'Outre-mer	5
3-	Principales mesures de la loi de finances pour 2021 (LF2021)	6
B-	Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville	10
1-	L'épargne de gestion :	10
2-	L'épargne brute, l'épargne nette	11
3-	L'encours de la dette	11
II.	Evolution à moyen terme des ressources de la ville	15
A-	La section de fonctionnement	15
1-	Les ressources	15
2-	Regard sur la fiscalité	16
3-	Les charges ventilées par grandes fonctions	18
4-	Focus sur les dépenses de personnel	19
B-	La section d'investissement	22
1-	Les subventions d'investissement	22
2-	Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle	24
3-	Les autres investissements de la ville	24
III.	Annexes	25

I. Evolution du contexte socio-économique national et local

La préparation du budget primitif 2021 s'inscrit dans un paysage économique mondial fortement bouleversé par l'évolution de la pandémie, des mesures de restriction et d'accompagnement hétérogènes.

Le mandat 2020-2026 s'est ouvert dans des conditions inédites et inconnues et les budgets qui suivent devront désormais être élaborés en tenant compte des contraintes et d'une forte dose d'incertitude.

Ainsi, le manque de visibilité sur une sortie de crise et un éventuel retour à la normale pèseront sur nos choix. La durée de la crise aura un impact prolongé sur un certain nombre de recettes, soit tarifaires soit de fiscalité indirecte. La contrainte financière étatique occasionnera à terme le nécessaire redressement des comptes publics sans oublier la réforme de la taxe d'habitation (TH) qui amplifiera la perte d'autonomie fiscale des collectivités.

La programmation du fonctionnement devra également tenir compte des incertitudes pesant sur le panier de recettes et des dépenses nouvelles. Par conséquent, la programmation pluriannuelle des investissements devra être calibré en fonction des marges de manœuvre désormais aléatoires de la ville.

Cependant, malgré les effets de la crise sanitaire, la ville du Moule poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses priorités, notamment la modernisation de son administration, la réhabilitation et la construction d'équipements publics de proximité, l'aménagement des quartiers et le maintien de la qualité des services rendus à la population.

Au vu de la perspective de reprise de la croissance amorcée à l'échelon national et du maintien à un niveau élevé du chômage, la ville devra poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la contraction des recettes pour poursuivre son programme d'investissements.

A- Analyse du contexte global

1- Aperçu de l'environnement macro-économique

Plusieurs événements permettent d'envisager l'année 2021 avec optimisme. On peut retenir le plan de relance américain de 900 milliards, l'accord sur le Brexit, le lancement des campagnes de vaccination, le démarrage très positif des bourses mondiales.

En 2021, l'économie mondiale devrait progresser de 4 %, à condition que le déploiement initial des vaccins contre la COVID-19 débouche sur des campagnes massives de vaccination tout au long de l'année.

«La reprise risque néanmoins de rester modeste si les responsables politiques ne passent pas résolument à l'action pour endiguer la pandémie et mettre en œuvre des réformes propices aux investissements », indique la Banque mondiale dans sa dernière édition semestrielle des *Perspectives économiques mondiales*.

Malgré le redémarrage de l'économie mondiale après la contraction de 4,3 % enregistrée en 2020, la pandémie a généré un lourd tribut en termes de morbidité et de mortalité et plongé des millions d'individus dans la pauvreté. Pour soutenir la reprise, les autorités doivent aussi favoriser un cycle d'investissements porteur d'une croissance durable et moins tributaire de la dette publique.

Selon l'INSEE parmi les branches les plus affectées depuis le début de la crise sanitaire, les transports, l'entreposage et l'hébergement-restauration ont vu leur activité chuter, mais dans une moindre mesure que prévu (respectivement -15 % et -37 % de pertes d'activité par rapport au niveau d'avant-crise pour ces deux secteurs sur l'ensemble du trimestre, contre -23 % et -49 % prévus). La période des fêtes, malgré les jauges de réunion restreintes, a tout de même occasionné des déplacements, tandis que l'adaptation des restaurants à leur fermeture prolongée s'est sans doute poursuivie (avec notamment les livraisons).

Quel que soit le scénario retenu par la Banque de France, un phénomène semble inéluctable : **la forte augmentation du chômage au cours de l'année 2021**. Dans la simulation optimiste de la Banque centrale, le taux de chômage atteindra 10,4 % de la population active à la fin de l'année prochaine, ce qui représente une augmentation de 1,7 point de pourcentage (on passe de 8,7 % à 10,4 %) et des centaines de milliers d'individus. Jusqu'à présent, la hausse du chômage est restée faible, en comparaison avec l'ampleur de la récession, notamment grâce aux dispositifs de soutien à l'économie mis en œuvre par l'État, comme par exemple le chômage partiel. (Source: financespour tous.com).

2- Focus sur la situation particulière des collectivités des départements d'Outre-mer

- Au 4e trimestre 2020, l'indicateur du climat des affaires (données provisoires) remonte de 5,9 points et se rapproche de sa moyenne de long terme. Il s'établit à 97 points. Les chefs d'entreprises interrogés par l'IEDOM ont constaté une reprise de leur activité en fin d'année, mais demeurent particulièrement fébriles en cette période de faible visibilité tant sur le plan sanitaire qu'économique.
- La perte de Chiffre d'Affaires des entreprises est globalement estimée à 20,7% sur l'ensemble de l'année 2020. L'enquête de conjoncture révèle que 80% des entreprises interrogées présentent des difficultés de trésorerie.
- Le nombre de défaillances d'entreprises dans l'outre-mer s'inscrit en recul de 31% en 2020, toutefois, la sortie progressive de ces dispositions temporaires de soutien se traduit par un retournement de tendance observable en variation trimestrielle.
- Diminution de l'indice des prix à la consommation de 0,7 %. Les prix baissent sur la quasi-totalité des produits et services. Elle est plus marquée pour les produits de l'énergie (chute des prix du pétrole -8,8%).
- La consommation des ménages rebondit dans un contexte de baisse des prix. Les importations de biens de consommation progressent de 22,2 % sur le trimestre et l'encours bancaire des crédits à la consommation augmente de 4,2 %. L'investissement privé suit la même tendance, les importations de biens intermédiaires et de biens d'investissement progressent (respectivement +32,3 % et +44,5 % en glissement trimestriel et -2,7 % et -5,1 % en cumul annuel).
- Les échanges extérieurs (imports/exports) restent dans l'ensemble moins élevés en cumul sur l'année par rapport à 2019.
- Le marché de l'emploi et les défaillances d'entreprises semblent quant à eux encore bénéficier des pare-feux érigés par les pouvoirs publics pour atténuer l'impact de la crise. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue de 2,7 % au 3e trimestre et le nombre d'offres d'emplois collectées progresse.
- Quant au BTP, ses activités se réduisent de 13,8% par rapport au 2^e trimestre 2019.
- Le secteur d'activité le plus touchés est **le tourisme**. Les professionnels du secteur estiment leur perte de chiffre d'affaires (CA) sur l'année 2020 à -49,8 %.

- Les commerces également ouverts après le confinement, subissent une baisse de 27% du chiffre d'affaires. (Source IEDOM)
- Les recettes de fonctionnement (octroi de mer, taxe sur les carburants, produits des services et du domaine) sont en baisse par rapport à leur niveau de 2019. Les recettes de la ville représentaient 12,3 millions sur les 31 millions de recettes réelles collectées en 2019 soit 30%.
- Les entreprises fragilisées présentent des difficultés pour s'approvisionner ou respecter les délais de livraison et de réalisation. Par conséquent, les niveaux de réalisations espérés et les contraintes de mise en concurrence devront nécessairement être appréciés avec discernement pour se traduire par des demandes réalistes de crédits.
- Le gouvernement a proposé des mécanismes de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales sur la base des **montants moyens perçus entre 2017 et 2019**.

Ces compensations qui correspondent à des niveaux moyens de recettes sont donc inférieurs au niveau des recettes de 2019. Avec moins de moyens financiers disponibles, il y aura inévitablement des répercussions sur le niveau de service rendu à la population. Pour l'ensemble de ces motifs, des mesures de rigueur budgétaire sont inévitables.

3- Principales mesures de la loi de finances pour 2021 (LF2021)

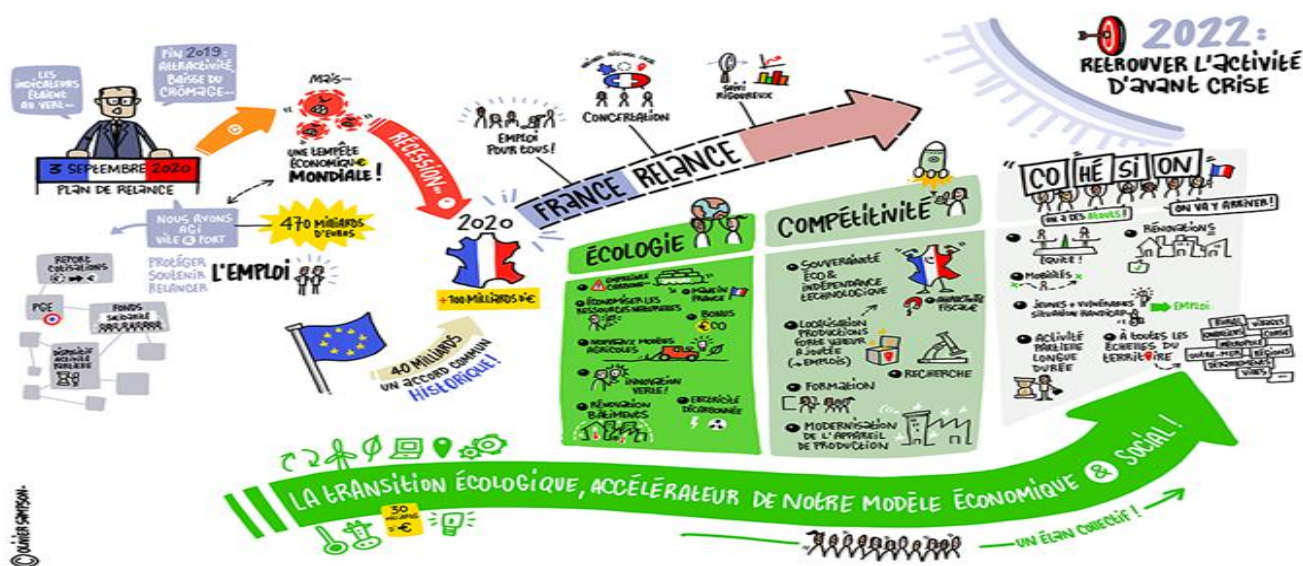
Cette année la LF est largement impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et intègre un plan de relance économique ambitieux, le plan « **France Relance** »

Trois objectifs du plan « France Relance » de **100 Mds€** :

- Le verdissement de l'économie
- L'amélioration de la compétitivité des entreprises
- Le soutien aux plus fragiles

Pour les collectivités, la LF :

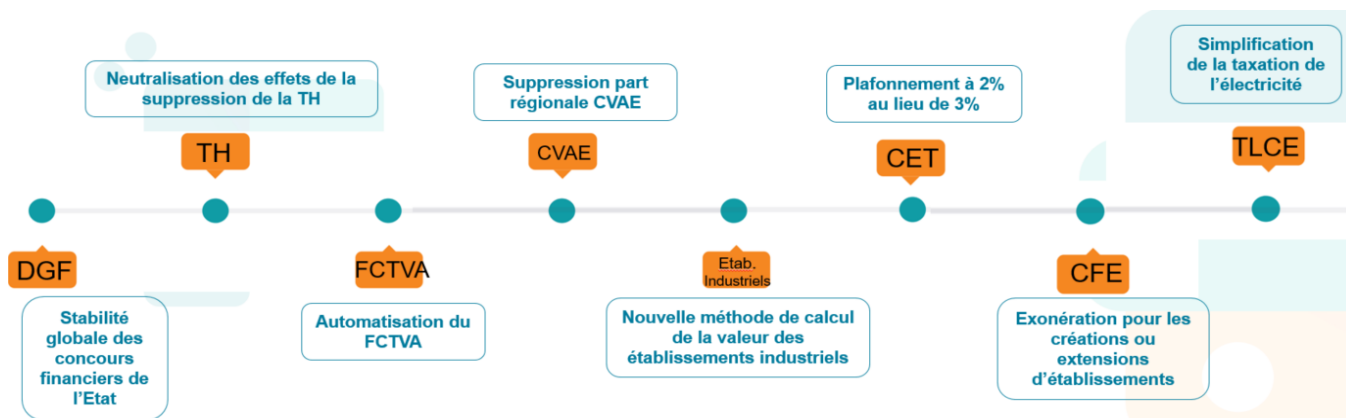
- Instaure une réduction de 10 Mds€ de la fiscalité locale dite « économique » ou « de production » visant à redresser la compétitivité des entreprises françaises
- Se caractérise par une stabilité des dotations
- Reste évasive sur le soutien que l'exécutif compte apporter aux collectivités locales pour 2021 afin de faire face aux effets de la crise sanitaire.



En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7% du PIB contre 10,2% du PIB en 2020.

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de +6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en 2021.

- **Les réformes de la Loi de Finances 2021 (LF2021)**



- **Les Concours financiers de l'Etat**

- **Gel de l'enveloppe global de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) en 2021**

- Pour la 4^{ème} année consécutive, le montant total de la DGF est gelé et s'élève à 26,7 milliards d'euros. La stabilisation de la DGF correspond en réalité à une **perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal**.

- **Poursuite des variations individuelles de DGF**

- La LF2021 propose de financer en interne la totalité des besoins constatés au sein de la DGF par des écrêtements effectués sur les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).
- Les redéploiements de crédits, opérés dans une enveloppe gelée, se traduiront, comme en 2020, par des variations de DGF individuelles, à la hausse ou à la baisse selon la situation des communes et des EPCI.

- **La Dotation d'Aménagement des Communes et circonscriptions territoriales d'Outre-Mer (DACOM) 2021 augmentera de + 17 M€**

- **Impacts de l'écrêtement :**

- Les écrêtements sur les communes et les EPCI financeront la hausse de la dotation d'intercommunalité (+ 30 M€)
- Pour les communes, l'écrêtement s'applique à plus de la moitié d'entre elles
- Il explique le nombre très important de communes qui continue à voir leur dotation diminuer malgré l'arrêt des baisses des autres dotations

➤ **La neutralisation de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH)**

Pourquoi la suppression de la TH?

- Un impôt local décrié pour son injustice
- Une promesse d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages
- Une proposition élargie à tous les foyers pour assurer l'équité entre contribuables
- Une nouvelle répartition des ressources publiques

➤ **Les incidences de la suppression de la TH**

- Sur les règles de liens entre les taux

La Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) prend la place de la TH comme élément pivot vis-à-vis des autres taxes : perte de la liberté de variation de cette taxe qui sert à beaucoup de pactes financiers et fiscaux.

- Sur les dispositifs de péréquation

Refonte nécessaire des critères de péréquation, notamment des potentiels financiers avec le risque de pénaliser les territoires avec de faibles potentiels fiscaux de TH.

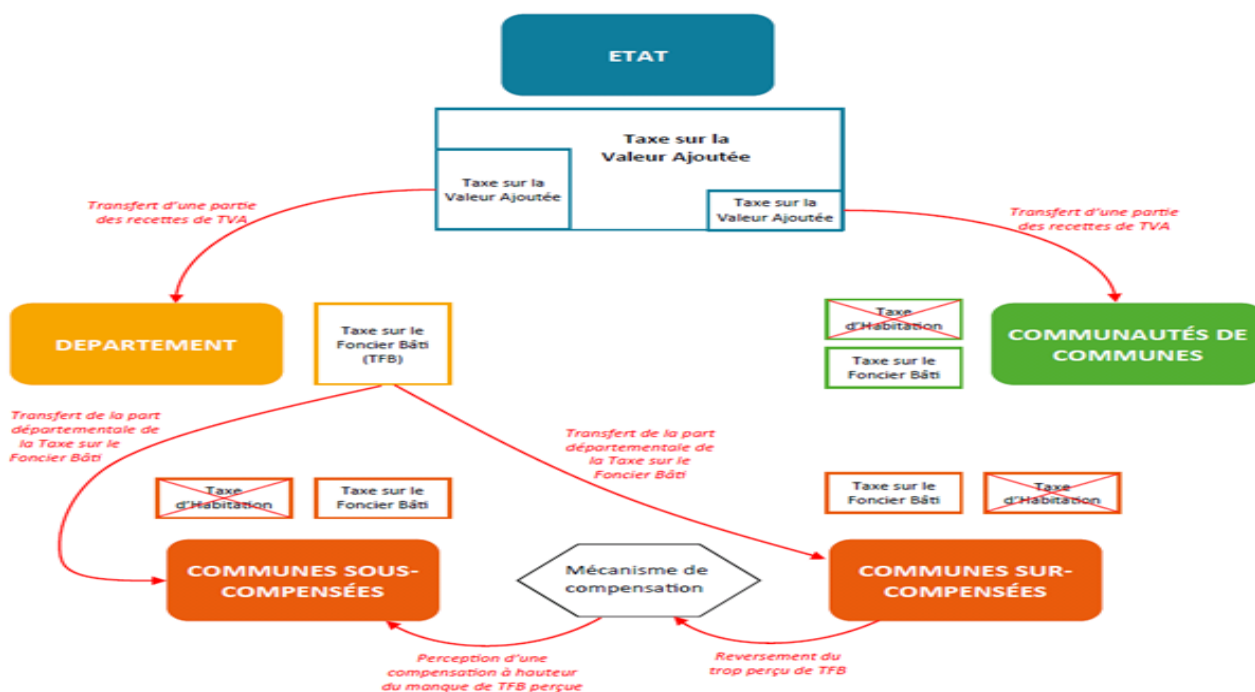


Schéma modélisant l'impact de la suppression de la Taxe d'Habitation

- La TH sur les résidences principales est supprimée.
- Une « Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS), la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) sont maintenues.
- La Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) et la taxe de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations « GEMAPI » adossées à la TH sont désormais adossées à la THRS.

- Redescente de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) du département vers les communes en 2021.
- Attribution d'une fraction de TVA aux EPCI et aux Départements.
- L'invention du Coefficient Correcteur (COCO) pour neutraliser les écarts entre la valeur de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) départementale et la part de Taxe d'Habitation (TH) supprimée.

➤ **L'automatisation du Fonds de Compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

L'automatisation du FCTVA remplace la déclaration manuelle faite par les collectivités.

- L'automatisation du fonds conduirait à utiliser la nomenclature comptable comme base d'éligibilité, et non plus la nature des dépenses. C'est donc une réelle simplification pour les collectivités.
- Cette automatisation présente **un coût de mise en œuvre pour les collectivités**, estimée à 235 M€ selon les années du cycle électoral avec un surcoût moyen de 113 M€, **payé par la réduction des attributions du FCTVA**.

➤ **La simplification de la taxation de l'électricité**

- La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), acquittée par les fournisseurs d'électricité représente 900 M€ pour le bloc communal (860 M€ pour les communes et 40 M€ pour les EPCI).
- La LF la revoit en profondeur, afin de simplifier le recouvrement et de procéder à une harmonisation des tarifs, en supprimant cette année les coefficients les plus bas (0, 2 et 4)
- Ainsi, au titre de 2022, le conseil municipal devra fixer un tarif en appliquant un coefficient parmi les valeurs suivantes : 6, 8 et 8,5.
- Les communes devront délibérer avant le 1/7/2021, à défaut, le coefficient 6 sera obligatoirement appliqué.

➤ **La réduction des impôts de production**

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sera réduite de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt. Ainsi, La méthode comptable d'évaluation servant au calcul des impôts fonciers, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et TFB est réévaluée.
- Le taux de plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CET) est abaissé de 3% à 2%, pour garantir que toutes les entreprises, y compris celles qui sont éligibles à ce dispositif de plafonnement, bénéficient de la baisse de la CVAE et de la CFE
- La mise en place d'une mesure permettant de prolonger de 3 ans l'exonération de CFE en cas de création ou d'extension d'établissement.

➤ **La suppression de moitié des taxes foncières des établissements industriels**

- Selon la LF 2021, cette disposition concernera 32 000 entreprises.
- Les économies pour les entreprises contribuables seront de l'ordre de 1.75 Mds€ pour la TF et 1.5 Mds€ pour la CFE.
- Par compensation, l'Etat versera, chaque année, une somme égale à la perte de bases, résultant chaque année de la réduction de moitié des taux d'intérêt pour le calcul de la Valeur Locative Cadastrale (VLC).
- Les taux de compensation de TFPB ou de CFE seront ceux de 2020.

➤ **La nouvelle exonération de CET – Création et extension d'établissements**

- Les collectivités locales pourront prolonger l'exonération de CFE accordée en cas de création ou d'extension d'établissements. Cette exonération est actuellement d'une durée d'un an. La collectivité locale compétente pourra accorder 3 années supplémentaires d'exonération par voie de délibération. Cette exonération sera transposable à la CVAE dû au titre de l'établissement concerné par l'exonération de CFE.

B- Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville

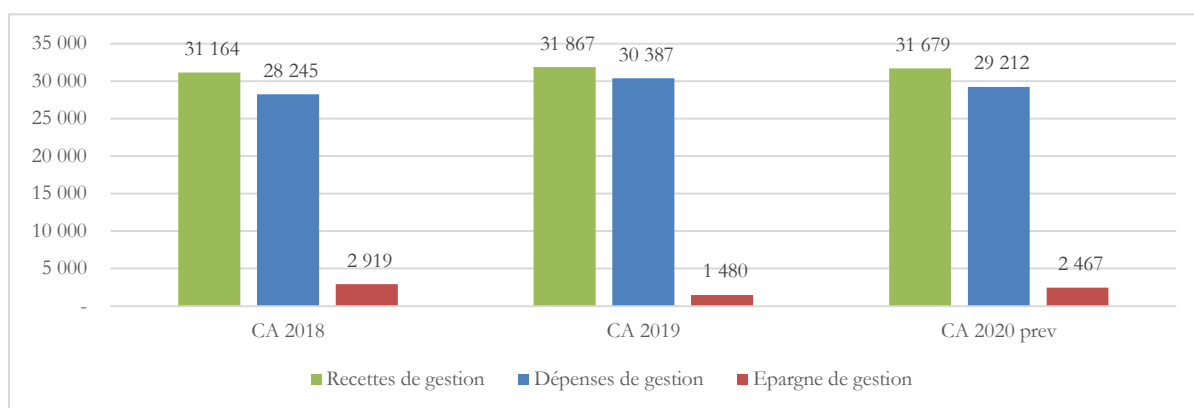
A ce stade de l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et dans l'attente de la validation du compte de gestion par le comptable public, les **résultats provisoires de l'exercice 2020 sont estimés** ainsi :

Résultat de l'exercice 2020 Section de fonctionnement	+1,8M€
Résultat de l'exercice 2020 Section d'investissement	-0,9M€
Résultat global de l'exercice 2020	+0,8M€
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+9,4M€
Résultat global de clôture de l'exercice 2020	+10,1M€

Toutefois, l'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats de la ville inclut l'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG), éléments-clés que constituent l'épargne de gestion, l'épargne brute et nette ou encore l'encours de la dette.

1- L'épargne de gestion :

C'est la différence entre les recettes et dépenses de gestion, c'est un indicateur du « train de vie de la collectivité ».



Le niveau d'épargne s'établit à 2,4M€ et progresse fin 2020 par rapport à celui de 2019. L'évolution des **recettes de gestion** traduit un **léger recul (-0,6%)** comparativement à 2019 grâce aux mesures de soutien de l'Etat. **Les dépenses courantes, en baisse de 3,8%** expliquent le redressement de

l'épargne de gestion. Mais il faut aussi l'interpréter comme un des **effets du confinement** de 2 mois durant lesquels les activités communales étaient particulièrement limitées.

2- L'épargne brute, l'épargne nette

Alors que l'épargne brute correspond à la somme de l'épargne de gestion, du résultat financier et du résultat exceptionnel, l'épargne nette est obtenue par la différence entre l'épargne brute et l'amortissement du capital courant.

<i>* Budget principal en milliers d'euros</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prev
Recettes de gestion	31 164	31 867	31 679
Dépenses de gestion	28 245	30 387	29 212
Epargne de gestion	2 919	1 480	2 467
Résultat financier	-370	-410	-306
Résultat exceptionnel <i>(hors cessions)</i>	178	80	249
Epargne brute	2 727	1 150	2 410
Amortissement du capital courant	1015	1081	1110
Epargne nette	1 712	69	1 300

Le niveau d'épargne nette ou capacité d'autofinancement s'établit à **1,3M€** sous l'effet combiné d'un meilleur résultat financier et exceptionnel et du redressement substantiel de l'épargne de gestion par rapport à l'exercice 2019. La ville a pu ainsi reconstituer sa capacité d'autofinancement en 2020.

3- L'encours de la dette

□ L'encours de la dette :

Au 1^{er} janvier 2021 l'encours de dette s'élève à **9 668 502 €** pour un taux actuariel de **2,93%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **9 ans et 5 mois**. Courant 2020, la commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux :

	Encours au 1er janvier 2021	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	8 035 165	83,1%	3,42%	10 ans et 4 mois	7	1A
Taux fixes purs	8 035 165	83,1%	3,42%	10 ans et 4 mois	7	1A
Taux monétaires	1 633 337	16,9%	0,53%	4 ans et 10 mois	2	1A
Euribor 3 mois	1 100 000	11,4%	0,56%	5 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 12 mois	533 337	5,5%	0,45%	3 ans et 10 mois	1	1A
Total	9 668 502	100,0%	2,93%	9 ans et 5 mois	9	

Répartition par type de taux au 1er janvier 2021



Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 83% d'encours à taux fixe et 17% de l'encours indexé sur taux variable. L'encours à taux variable associé aux conditions favorables de marché, permet de diminuer le coût global de la dette.

Le projet de budget est donc construit avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours début	9 668 502	8 529 185	7 358 950	6 200 436	5 158 289	4 221 177	3 354 401
Amortissement	1 139 317	1 170 235	1 158 513	1 042 147	937 113	866 776	797 867
Intérêts	279 407	247 080	213 372	181 982	151 952	121 616	90 716
Annuités	1 418 724	1 417 315	1 371 885	1 224 129	1 089 065	988 392	888 583
Encours fin	8 529 185	7 358 950	6 200 437	5 158 289	4 221 176	3 354 401	2 556 534

Le capital remboursé se réduit de 37,4% entre 2021 et 2027 (soit 530 K€) et devrait générer une amélioration des marges de manœuvre sur la section d'investissement. Conséquence, mécaniquement, les

frais financiers se réduisent en moyenne de 31 k€ par an et permettent d'améliorer des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement.

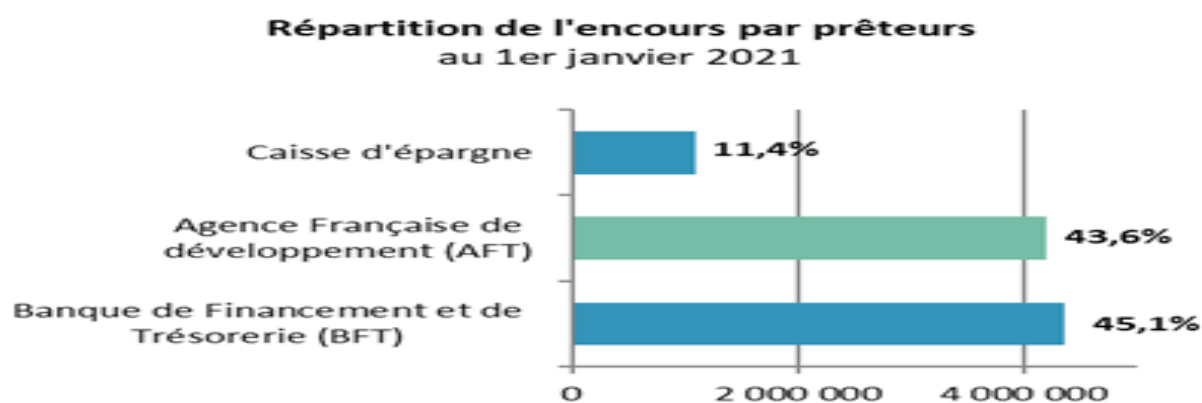
Ramené à l'habitant, le stock de dette au 31/12/2020 représente 431€ par habitant, contre 802€ en moyenne dans les communes du département.

□ Situation de la trésorerie

La commune peut faire face au règlement des factures fournisseurs. Concernant la gestion de la trésorerie, la ville envisage de poursuivre sa **gestion dynamique qui consiste à suivre quotidiennement les opérations, en lien avec les services du Trésor public**. Cette approche permet une mobilisation « juste à temps » des financements bancaires et donc contribue à l'optimisation du poste des charges financières.

□ Répartition de l'encours par prêteurs

La répartition par prêteurs permet d'observer si la commune subit un risque de contrepartie. Il peut être atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (environ 60%).



La dette communale est bien répartie auprès des trois principaux financeurs des collectivités locales d'Outre-Mer. Elle ne présente pas de risque de contrepartie. L'encours de dette est réparti autour des trois principaux financeurs des collectivités locales d'outre-mer. Le Crédit Agricole ressort comme le prêteur dominant avec 45,1% des enveloppes signées suivi de l'AFD avec 43,6% et de la Caisse d'Epargne avec 11,4%.

Pour mémoire, le financement bancaire dans les collectivités locales de la Guadeloupe est limité du fait de la situation dégradée de la plupart des communes. Notre commune étant dans le réseau d'alerte mis en place par la Préfecture, ce levier doit être utilisé avec prudence.

□ Perspectives sur l'exercice 2021

Le projet de budget n'intègre pas de nouveaux concours bancaires pour l'exercice 2021. L'encours de dette au 31 décembre est la projection de la dette mobilisée au 1^{er} janvier.

	Encours au 31 décembre 2021	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	7 229 181	84,76%	3,38%	9 ans et 7 mois	7	1A
Taux fixes purs	7 229 181	84,76%	3,38%	9 ans et 7 mois	7	1A
Taux monétaires	1 300 004	15,24%	0,53%	3 ans et 11 mois	2	1A
Euribor 3 mois	900 000	10,55%	0,56%	4 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 12 mois	400 004	4,69%	0,45%	2 ans et 10 mois	1	1A
Total	8 529 185	100,00%	2,94%	8 ans et 8 mois	9	

A la date de rédaction du ROB, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont toujours en territoire négatif (-0,545% pour l'Euribor 3 mois). **Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020**, la position de la dette se maintient avec un taux actuariel de 2,94%.

Sur la base de ces hypothèses, le profil d'amortissement de la dette devrait être le suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours début	9 668 502	8 529 185	7 358 950	6 200 436	5 158 289	4 221 177	3 354 401
Amortissement	1 139 317	1 170 235	1 158 513	1 042 147	937 113	866 776	797 867
Intérêts	279 407	247 080	213 372	181 982	151 952	121 616	90 716
Annuités	1 418 724	1 417 315	1 371 885	1 224 129	1 089 065	988 392	888 583
Encours fin	8 529 185	7 358 950	6 200 437	5 158 289	4 221 176	3 354 401	2 556 534

Le profil d'amortissement de la dette est relativement linéaire jusqu'en 2023 puis diminue sur les exercices suivants.

La ville dispose d'une annuité de dette (63€/hab.) plus faible que la moyenne départementale (102€).

La commune ne subit pas de risque budgétaire et financier fort au regard de son niveau d'endettement.

□ **Deux ratios permettent d'analyser la capacité de la collectivité à rembourser sa dette :**

→ Le taux d'endettement

Le taux d'endettement mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget. Il se détermine ainsi : *stock de dette / recettes réelles de fonctionnement*

	2017	2018	2019	2020
ENCOURS DE DETTE	10 387	11 875	11 860	10 768
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	30 997	31 424	32 031	32 161

TAUX D'ENDETTEMENT	34%	38%	37%	33%	Au 31/12/2020, le taux d'endettement représente 33% des recettes réelles de fonctionnement, un niveau quasi-identique à celui de 2017.
---------------------------	------------	------------	------------	------------	--

→ La capacité de désendettement

La capacité de désendettement, principal indicateur de solvabilité, indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la commune consacre la totalité de l'épargne brute au remboursement de sa dette. Elle se détermine de cette manière : *stock de dette ou encours de dette / épargne brute*

	2017	2018	2019	2020
ENCOURS DE DETTE	10 387	11 875	11 860	10 768
EPARGNE BRUTE	3064	2727	1150	2467
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	3	4	10	4

Au 31/12/2020, ce ratio retrouve son niveau habituel sur la période avec un niveau satisfaisant (4 ans) selon le seuil d'alerte défini par la Direction de la Comptabilité Publique.

II. Evolution à moyen terme des ressources de la ville

Le Budget permet de prévoir les produits attendus et les charges à assumer tant en matière de fonctionnement qu'en investissement.

A- La section de fonctionnement

1- Les ressources

Le niveau des recettes de fonctionnement dépend des aspects de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2021.

Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (Dotation de solidarité urbaine, Dotation de solidarité rurale).

❑ La Fiscalité reversée :

- L'attribution de compensation (AC) versée par la CANGT dont le montant est fixé à 2,4 M€ Cette dotation est invariable dans le temps, sauf nouveaux transferts de compétences ou réévaluation des prestations (collecte et traitement des ordures ménagères...)
- Le fonds de péréquation intercommunale (FPIC) perçu et réparti par la CANGT, relativement stable à 450 K€

❑ Fiscalité indirecte :

- Droits de mutation : 300 K€ par an (hypothèse prudente)

❑ Autres produits courants :

- Produits des services : à estimer selon le niveau de reprise des activités (CLSH, spectacles...)

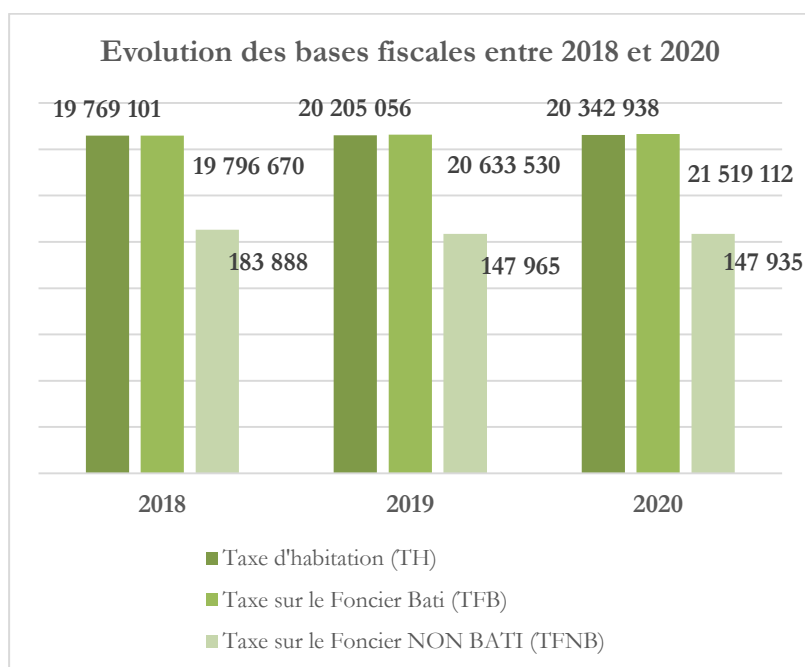
- Produits de gestion courante : seront maintenus au niveau de 2020
- Remboursements sur rémunérations du personnel : en fonction de l'évolution de la carrière des agents

❑ **Dotations et subventions :**

- DGF : évolution de + 1 % par an (dotations de péréquation)
- Octroi de mer et taxe spéciale sur les carburants: à estimer au niveau de 2020 (11,7M€) grâce au dispositif de compensation de l'Etat.
- Fiscalité en 2021, stable ensuite la commune perd en 2021 la compensation TH, soit 450 K€, mais celle-ci est intégrée dans le calcul du CoCo -> opération neutre budgétairement.

Le budget 2021 se révèle comme un millésime exceptionnel pour évaluer les recettes potentielles mais il semble tout de même raisonnable d'espérer le même niveau d'encaissement qu'en 2020.

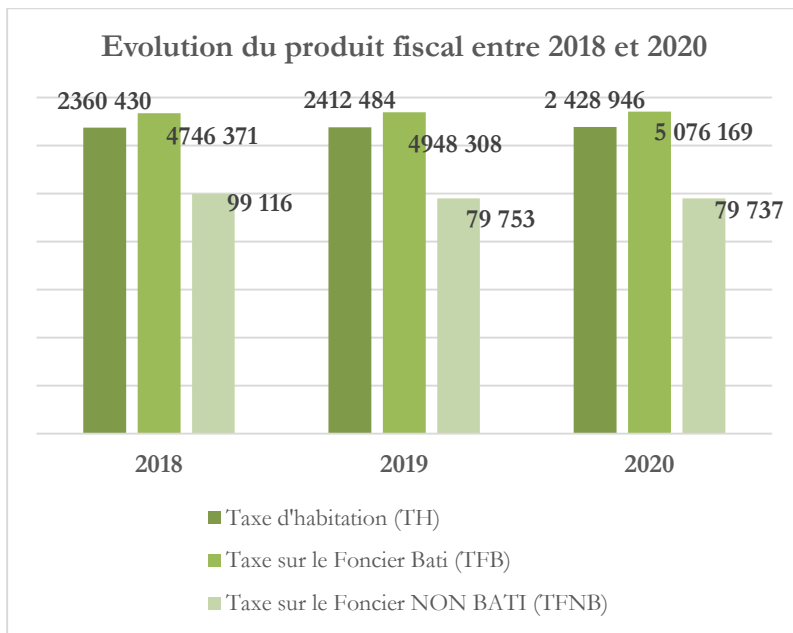
2- Regard sur la fiscalité



Entre 2018 et 2020, les bases d'imposition définitives (état 1288M) ont évolué de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation (TH) **+0,7%**
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) **+4,3%**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) **-0,02%**

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives retenu en 2021 est fixé à 1,002 soit +0,2% qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (construction, travaux...) en application du nouveau mécanisme de détermination automatique qui se base sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPC).



En 2021, le produit attendu des taxes directes locales n'est pas encore connu mais s'élevait à 7,5 millions en 2020.

Corrélativement à l'évolution des bases d'imposition, le produit fiscal a évolué de la façon suivante depuis 2017 :

- Taxe d'Habitation (TH) **+0,7%**
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) **+2,6%**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) **-0,02% en 2020 (état 1288M).**

Les recettes fiscales bénéficient uniquement de l'effet bases d'imposition lié au coefficient de revalorisation des valeurs locatives puisqu'il n'y a **pas d'effet de taux**.

Les produits locaux représentent 286€ par habitant contre 641€ en moyenne dans les communes de la même strate.

Rappel : L'ensemble des françaises et des français ont payé pour la dernière fois la taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2019, pour 80% de foyers, et en 2022 pour les 20% des foyers les plus aisés.

Depuis 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB est quant à elle reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la TH de la commune, le niveau de recette de TFPB est modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur (COCO). « Ce coefficient n'évoluera pas ensuite et n'affectera en rien la liberté du Maire en matière de taux de taxe foncière » (source : Ministère de l'Action et des Comptes Publics).

Rappel :

LE MOULLE	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales 1	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communales et départementales) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
	(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
	2 084 481	4 746 212	6 830 693	4 986 392	9 732 604	0,701836117	6 830 693

- Les communes soumises à la loi SRU

L'article 55 de la loi SRU instaure un seuil minimal de 25 % de logements sociaux à atteindre dans certaines communes. Sont concernées, les communes qui comptent au moins 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France), et qui sont situées dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 50 000 habitants, comptant une ville de plus de 15 000

habitants. Les communes ne respectant pas l'article 55 sont « prélevées ». Tous les ans, après vérification des services de l'État dans les communes concernées, elles doivent verser une somme qui sert à financer des logements sociaux partout en France.

En 2017, le prélèvement sur les recettes fiscales de la ville du Moule s'établissait à 70 342€ pour à atteindre 107 842€ en 2018. Celui de 2019 a été ramené à 92 657€ après la prise en compte de l'EHPAD « Les perles grises » à la demande des services de la ville. Le nombre de logements sociaux manquant est estimé à 739. En 2020, le prélèvement s'élevait à 87 058€.

Il s'agit d'une pénalité qui mérite d'être soulignée car de nombreux efforts ont été réalisés par la municipalité pour la construction de logements sociaux et les régularisations à caractère sociales.

3- Les charges ventilées par grandes fonctions

La ville assume ses obligations réglementaires de modernisation des services avec notamment la poursuite des procédures dématérialisées et des modes de contact avec les administrés. Ces interventions sont renforcées par plusieurs dispositifs majeurs :

- CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)
- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
- CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)
- CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL (CTG)
- CONTRAT DE VILLE (CV) et PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)
- MAISON FRANCE SERVICE

Dans le cadre du Contrat de Ville, les réalisations se poursuivront ou seront renouvelées dans les domaines de la cohésion sociale, du développement économique, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accompagnement du monde associatif, de la lutte contre les exclusions, de la prévention de la délinquance, de l'éducation artistique ou encore de la réussite éducative.

Dans le même temps l'équipe renforcée du CLSPD, par les médiateurs de rue, poursuivra ses actions de proximité pour prévenir la délinquance et favoriser les solidarités (fête des voisins, CLSPD tour, ékojadentérapétiq...)

La transformation de la Maison de Services Au Public (MSAP) en MAISON FRANCE SERVICES a déjà permis de prendre en charge plus de 23000 visiteurs dont une bonne partie des 730 demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires pour permettre un traitement plus global des administrés dans leurs démarches notamment d'insertion.

Les fonctions relatives aux services urbains, à l'aménagement, l'enseignement et la petite enfance, le soutien aux associations, la formation et les services généraux des administrations, constituent l'essentiel des charges de fonctionnement de la collectivité. Le secteur culturel (projet ville pays art et histoire...), la

sécurité et la salubrité publique ainsi que le sport et la jeunesse constituent pour leur part, les autres dépenses de fonctionnement.

La faible évolution des ressources doit nous inciter à explorer toutes les sources d'économies possibles (mutualisation, nouvelles politiques d'achats...) et à opérer des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires, ...) pour maintenir les équilibres budgétaires fondamentaux, sans dégrader la qualité des services rendus à la population.

Enfin, il est important de se souvenir que les 2 mois de confinement ont permis de contenir les dépenses courantes et qu'en année pleine, les dépenses liées aux activités communales pourraient dépasser le volume de recettes attendu.

4- Focus sur les dépenses de personnel

Les charges de personnel, principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, s'élevaient à **20 514 451,08 euros** à la clôture de l'exercice 2020.

Celles-ci ont été impactées notamment par :

- L'évolution de l'effectif des agents fonctionnaires ;
- L'augmentation des charges patronales de 27 598,23 euros ;
- L'attribution de titre restaurant pour un montant en augmentation de 77 208 euros;
- La prise en compte des dispositions issues de la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ;
- L'application des avis de la commission administrative paritaire au mois de décembre 2020 et relatives à des tableaux d'avancement de 2017, 2018 et 2019 ainsi que la promotion interne pour un montant de 780 138 euros;
- La mise en œuvre du complément indemnitaire annuel pour un montant de 126 910 euros ;

En 2021, l'évolution des charges du personnel sera conditionnée par :

- La mise en œuvre du plan d'actions établi dans le cadre des lignes directrices de gestion;
- La reprise des dispositions issues de la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR);
- La mise en œuvre d'un plan d'action liée au projet de performance managériale (PPMRH) conduit dans le cadre de la mutualisation avec la CANGT;
- La poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP au profit des cadres d'emplois éligibles depuis mars 2020 ;
- L'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique applicable aux contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2021 (Décret 2020-1296 du 23/10/2020). Cette indemnité équivaut à 10 % du montant total brut servi sur toute la durée du contrat ;
- Le versement de l'aide financière pour le recrutement d'apprentis par les collectivités territoriales et établissements publics applicable sur les contrats d'apprentissage à venir en 2021. (Décret 2020-1622 du 18/12/2020);

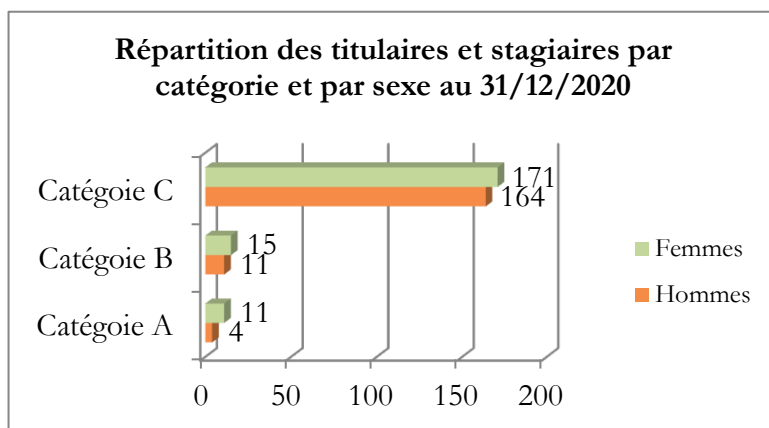
- La mise en œuvre du plan d'actions lié à la politique du handicap ;
- Les départs à la retraite et les prévisions de recrutements ;

Présentation de la structure de la ville du Moule

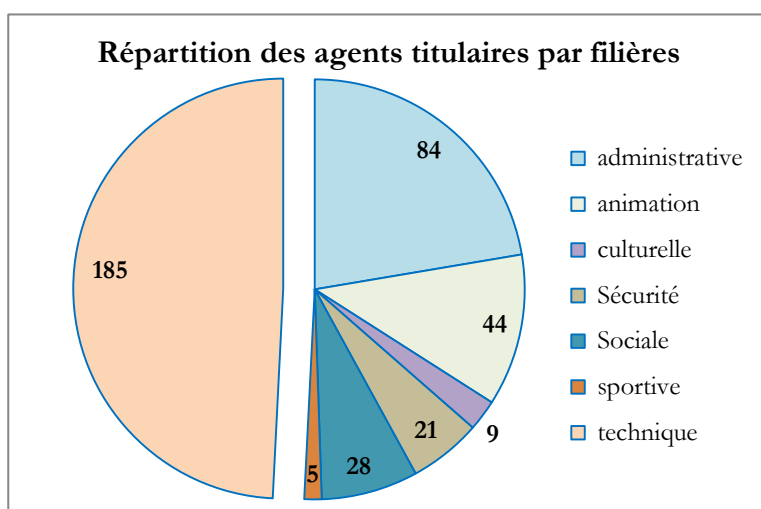
Catégorie	Statuts	2017	2018	2019	2020	Prévisions Au 31/12/2020
C	Titulaires	316	319	327	329	335
	Stagiaires	7	17	13	6	6
	Contrat à Durée Déterminée	78	122	125	122	122
	Contrat à Durée Indéterminée	16	3	4	3	3
B	Titulaires	26	28	27	25	26
	Stagiaires	2	0		1	3
	Contractuels CDD	2	2	3	1	1
	Contractuels CDI	5	4	2	2	2
A	Titulaires	11	11	14	13	15
	Stagiaires	0	2	2	2	2
	Contractuels CDD	1	2	2	1	1
	Contrat à durée indéterminée				1	1
Contrats	Contrats aidés	44	5	5	5	5
	Apprentis	5	4	6	4	4
Collaborateur de cabinet		1	1	1	1	1
TOTAL GENERAL		514	520	531	516	527

En 2020, l'effectif de la ville se composait de 516 agents, dont **72,86 %** d'agents titulaires et stagiaires (dont 89% dans la catégorie C, 7% dans la catégorie B, 4% dans la catégorie A), 1,2 % CDI et 26% CDD.

Les prévisions montrent une augmentation des effectifs en 2021 de 9 agents par rapport à 2020.



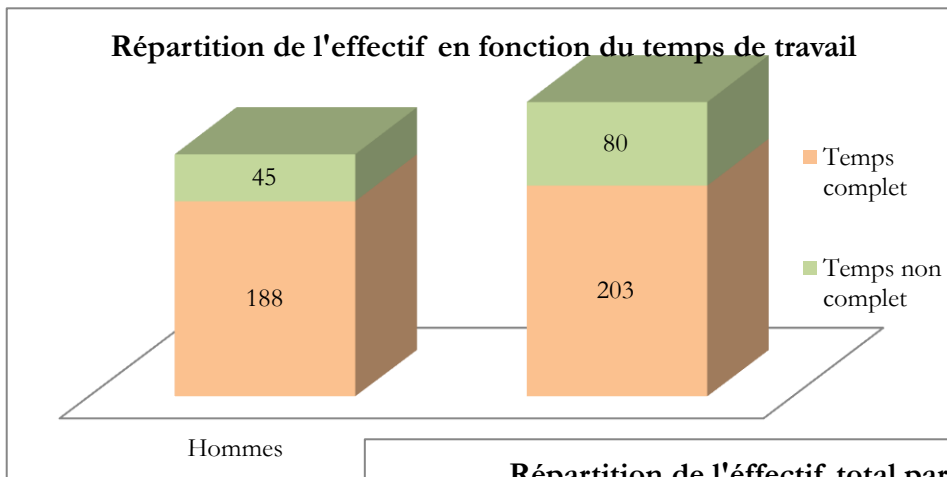
Les femmes sont majoritairement représentées au sein des trois catégories par rapport aux hommes.



La répartition des agents titulaires et stagiaires par filière en 2020 montre que plus de 49% des agents est concentrée au sein de la filière technique soit 185 agents sur 376.

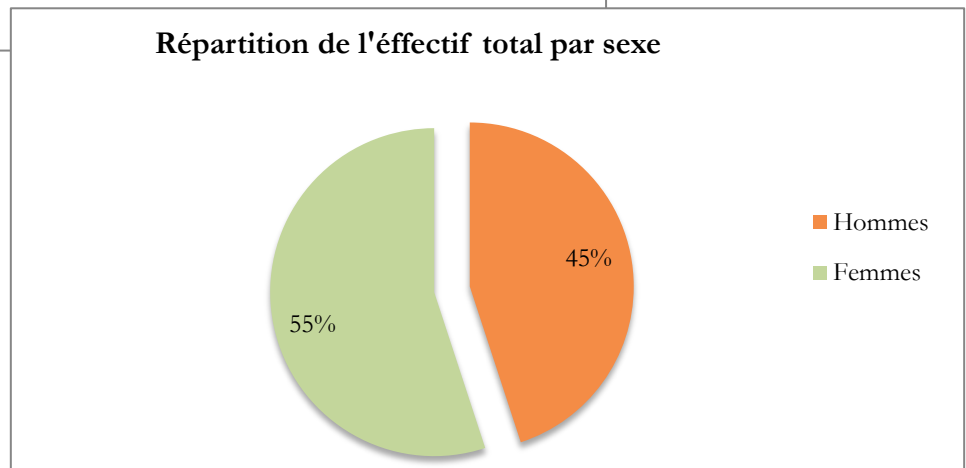
La filière administrative représente 22,34% et la filière animation 11,70%.

	Femmes	Hommes	% F	% H
Temps complet	203	188	72%	81%
Temps non complet	80	45	28%	19%
Total	283	233	100%	100%



Parmi les 516 agents que compte la ville, on peut constater que 391 exerçaient leur activité à temps complet dont 203 femmes et 188 hommes.

En 2020, l'effectif de la collectivité se composait de 55% de femmes et de 45% d'hommes.



B- La section d'investissement

Les dotations d'investissement, telles que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), soutiennent depuis plusieurs années les projets d'investissement des collectivités du bloc communal. Elles sont de plus en plus utilisées et ont un fort effet multiplicateur. A ces deux dispositifs s'ajoutent cette année les mesures prévues par le Plan de Relance national déclinées en Guadeloupe.

1- Les subventions d'investissement

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8milliards € dans la LFI 2021, montants inchangés par rapport à 2020. La dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. L'enveloppe annuelle **s'élève à 570 M€**. En complément, **une enveloppe exceptionnelle de 950 M€** est ouverte sur les exercices 2020 et 2021.

En dehors de la DSIL, la loi de finances pour 2021 maintient les autres dotations d'investissement au profit des communes et intercommunalités à leur niveau de 2020 : 1,046 Md€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et 150 M€ pour la dotation politique de la ville (DPV). Les procédures d'attribution relèvent du préfet de département (*Préfecture Région Guadeloupe guide des maires plan de relance 12/2020*)

Les crédits prévus au titre du Plan de Relance seront fléchés vers des mesures identifiées par le plan de relance national et déclinées en Guadeloupe au cours des deux prochaines années. Ainsi, cet accord territorial prévoit notamment :

- 32 M€ pour financer la **rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement**, dont 6 M€ pour mener les études des schémas eau et assainissement ;
- 9,1 M€ pour accompagner la **transition agro-écologique** (circuits courts, projets alimentaires territoriaux, certification haute valeur environnementale, ...)
- 5,9 M€ pour accélérer la **modernisation des centres de tri et de valorisation des déchets** ;
- 11,8 M€ pour **moderniser les infrastructures de santé** (matériel, rénovation de bâtiments, construction de maisons de santé, etc.) ;
- 29,6 M€ pour financer une partie du **Plan Jeunes en Guadeloupe**.

Ces montants identifiés dans le cadre de l'accord territorial ne sont pas les seuls crédits mobilisés en Guadeloupe pour relancer l'économie car les territoires peuvent bénéficier des appels à projets nationaux. Le 10 décembre 2020, le **Conseil régional a annoncé investir 70 M€ identifiés dans l'accord territorial de relance**. À cela s'ajoutent **d'autres mesures financées par France Relance mais pilotées au niveau national** et n'ayant donc pas vocation à être déclinées localement dans l'accord territorial. Cela concerne en particulier :

- *La baisse des impôts de production, estimée à 23,2 M€ en 2021 pour les entreprises guadeloupéennes ;*
- *La rénovation de bâtiments de l'État en Guadeloupe pour 5,5 M€ ;*
- *La compensation des pertes de recettes 2020 pour les collectivités guadeloupéennes (en cours d'estimation par la DRFiP).*

La Guadeloupe bénéficiera au cours des deux prochaines années de **diverses mesures participant pleinement à la relance de l'activité économique** comme les **crédits européens d'urgence REACT-EU gérés par l'État (51 M€)**, la poursuite des **investissements du contrat de convergence et de transformation (CCT)** ou le fléchage des dotations de l'État aux collectivités (**DSIL, DETR**) vers des **projets pouvant être concrétisés rapidement**.

En outre, les projets d'investissement de la collectivité sont financés par des subventions de l'Etat et des organismes assimilés, des fonds alloués par la Région, le Département et par ses ressources propres.

Plusieurs projets sont en cours d'instruction afin de bénéficier des financements au titre du Plan de Relance ainsi que du concours des autres partenaires institutionnels (travaux de réhabilitation de la route de la clinique à Port Land, de la route de Gavaudière, l'aménagement du marché situé au boulevard Général De Gaulle ou encore du village Caraïbes à l'Autre Bord. Des ajustements pourraient être envisagés par décisions modificatives pour intégrer ces projets.

La ville du Moule envisage de reprendre les résultats de l'année 2020, dans le cadre du budget primitif 2021. A ce titre le budget primitif 2021 devrait donner une lecture unique des prévisions de l'exercice.

2- Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle

D'emblée, la programmation pluriannuelle des investissements (voir annexe jointe) reprend les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement.

Le budget d'investissement 2021 devrait d'une part traduire la suite des projets mis en œuvre depuis 2015 (solde du stade de SERGENT, RHI, vidéo protection, gros travaux d'entretien ou de rénovation du patrimoine bâti, études, renouvellement d'équipements, entretien du réseau routier...) sous forme de reports.

D'autre part, les crédits d'investissements 2021 permettront le financement des travaux du centre de développement humain de VASSOR, les travaux de modernisation de la bibliothèque (microfolies, travaux d'urgence...), la poursuite des opérations de restructuration urbaine de Bonan Vassor Sergent et de Petite Anse (tranche 2), les interventions sur le réseau routier.

Enfin, l'inscription de crédits nécessaires au financement de constructions nouvelles (vestiaires, toilettes...), grosses réparations (ravalement, toitures...), clôtures d'équipements sportifs et scolaires et travaux de mise en conformité de différents édifices publics, est actuellement en cours d'arbitrages budgétaires, **sous réserve d'une soutenabilité financière avérée.**

3- Les autres investissements de la ville

Un volume conséquent d'études est privilégié en 2021 pour affiner les futurs projets de travaux et les dossiers de financement. Les crédits nécessaires au renouvellement du parc automobiles et l'acquisition de matériels divers (citernes, éclairage, mobilier, matériel informatique...) viendront compléter l'enveloppe de la section d'investissement.

Compte tenu du contexte économique et social ambiant, couplé à la stabilité des dotations de l'Etat, il est impératif d'achever les projets engagés en maîtrisant les coûts de réalisation.

En 2021, la ville envisage de poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses courantes de gestion d'optimisation des sources de financement sans activer le levier fiscal et le recours à l'emprunt.

III. Annexes



PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2014-2023

PROJETS	COUT PROJET	CO FINANCEURS	SUBVENTIONS	PART COMMUNALE	CUMUL MANDATS 2014 A 2019		2020		2021+REPORTS 20		2022		2023	
					DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
STADE SERGENT HYPOTHESE 6 (AP 10ME)	9 774 414	REGION C2DT 2015-2020 3M€ FAC 2016 230K€ CND 400K€ FEDER 4.5M€	8 130 000	1 644 414	9 375 329	6 908 982	54 135	-	344 950	1 221 018				
RHI MULTISITES (part communal 1520K€) TRANCHE 1 ET 2	9 957 083	ETAT au lieu de 7065853€	6 563 300	3 393 783	1 285 997				800 000		800 000		507 786	
RHI BVS TRANCHE 5 ACHEVEMENT (part communal 20%+TVA)OP3363-1	6 037 029	ETAT 80% DEDUITS	3 220 000	2 817 029	1 488 775		357 355		970 899		-			
RHI BVS/CHAMPS GRILLE (part communal 20%+TVA)OP	2 183 819	ETAT 80% DEDUITS	1 274 954	908 865			180 002		728 863		-			
ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DU BVD MARITIME DE PETITE ANSE	299 714	PLAN ETAT- REGION 2015/2020	220 994	78 720		44 199	125 209		174 505	220 994	-			
CONSTRUCTION MAISON DE QUARTIER DE VASSOR (AP 1ME)	842 310	ETAT/FNADT- OPER 134M+CAF(385M+ REGION 127M€	648 479	193 831		50 417		-	120 343	64 985	661 796	357 370	60 171	278 942
ETUDES PRE OP - REHABILITATION ECOLE LYDIA GALLERON	41 230	FNADT 23M€- REGION 16.8M€	39 800	1 430		13 620	18 794	26 180	22 436					
ETUDE ET INSTALLATION VIDEO PROTECTION	424 650	CANGT 15K - DETR 2018 (82K) - REGION 82K - FAC 2019 (200K)	364 242	60 408	12 369	33 848	180 390	330 394	231 891	-				
REFECTION CLOCHER DE L'EGLISE	188 085	DETR 2017 63.3K€- DAC 89.34K€	132 640	55 445	103 160	39 790	-	92 850	84 925					
CONSTRUCTION VESTIAIRES DE MONTAL	530 496	CAFOK - FAC 2018 200K€	287 167	243 329	308 789	179 994	240 966	107 173	8 582					
MODERNISATION DE LA MEDIATHEQUE	108 250	copte 746 DGD- équipement informatique	108 250	-	108 250		108 250							
MODERNISATION SALLE ROBERT LOYSON (écran&sono...)	211 848	TDL 2016 21K- CNC 24K	45 105	166 743	159 540			45 105						
REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	516 588	DETR 2016 (72K€ pour 160K€ de travaux)	72 000	444 588	147 691	57 600		14 400	368 897					
MODERNISATION APPAREIL SCOLAIRE - REHABILITATION ECOLE LL SOULVEAU (AP 2,5M€) - 18 mois Renforcement et reconstruction + ETUDES SOULVEAU ET CHAT GAILL	1 724 132			1 724 132										
ETUDES RECONSTRUCTION ECOLES LL SOULVEAU ET CHAT GAILL	130 000	DEAL- FPRM/REGION	104 000	26 000			130 000			104 000				
ETUDES & TRAVAUX DE CONSTRUCTION CIMETIERE TERE TRANCHE	6 636 062	CONCESSIONS pour 250 concessions de 8K€	1 500 000	5 136 062			11 272		224 000					
AMENAGEMENT ESPACE CO-WORKING, TIERS LIEU, KREOL LAB ET MICROFOUE	700 770	PR 42K€ FEDER 189K€ - REGION 1716K€ CANGT 28K€	50 000	650 770					272 000	50 000	428 770	-		
PLAN DE RELANCE - ROUTE DE LA CLINIQUE 1	1 091 781	PR CANGT 40%	402 500	689 281						-	1 091 781	402 500	-	
PLAN DE RELANCE - ROUTE DE LA CLINIQUE 2	562 180	PR CANGT 40%	207 255	354 925						-		-	562 180	207 255
PLAN DE RELANCE - ROUTE DE LA CLINIQUE 3	714 033	PR CANGT 40%	263 238	450 795						-		-		
PLAN DE RELANCE - CHEMIN DE GARDEL	304 082	PR CANGT 40%	112 104	191 978					304 082	-		112 104	-	
PLAN DE RELANCE - ROUTE DE CALLEBOT 1	389 700	PR CANGT 40%	143 668	246 032						-	389 700	144 189	-	
PLAN DE RELANCE - AMENAGEMENT PARKING DE CADENET	112 688	PR CANGT 85%	88 280	24 408						-	112 688	41 695	-	46 585
PLAN DE RELANCE - AMENAGEMENT BOULEVARD GAL DE GAULLE	134 650	PR CANGT 85%	96 986	37 664					123 800	-	134 650	96 986	-	
PLAN DE RELANCE - AMENAGEMENT VILLAGE CARAIBE	82 405	PR CANGT 85%	64 557	17 848					82 405	-		64 557	-	
TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS BAT (ETANCHEITE+ELECT...)	4 670 298			4 670 298	2 695 878	-	174 420		600 000		600 000		600 000	
RENOVATION CENTRE MULTI ACCUEIL - PRIORITE DSP	203 625	CAF 162957	162 957	40 668			188 665	162 957	14 960					
FONDS ROUTIER SUR 4 ANS	11 254 835	FAC 2017	250 000	11 004 835	6 188 031	230 000	1 519 852		1 346 952		1 100 000		1 100 000	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - (études, logiciels...)	1 860 319			1 860 319	663 619		146 700		350 000		350 000		350 000	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES - (acquisitions matériel, réseaux...)+kit saogasse	7 707 576	DETR 2018 (267K€ 28K€ pour 382K€ achat kit saogasse)	293 884	7 413 692	5 055 997	293 884	847 225		700 000		700 000		700 000	

LEXIQUE

- **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** enregistre principalement les opérations courantes qui constituent des charges ou des produits à caractère définitif :
 - Les recettes de fonctionnement, indispensables au financement de tous les services rendus aux habitants (recettes fiscales, dotations et subventions, produits d'exploitation...).
 - Les dépenses de fonctionnement qui regroupent toutes les dépenses induites par les services apportés aux habitants (charges de personnel, fournitures et entretien, subventions aux associations, intérêts des emprunts...).

- **LA SECTION D'INVESTISSEMENT** retrace essentiellement les opérations relatives à la dette et au patrimoine communal (acquisitions, ventes, travaux...).

- **L'ÉPARGNE BRUTE** correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle contribue au financement de la section d'investissement et conditionne le degré de solvabilité de la collectivité.

- **L'ÉPARGNE NETTE** correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

- **LE FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE** est constitué, d'une part, de l'épargne brute et, d'autre part, des ressources propres d'investissement. Il représente l'ensemble des ressources propres (hors emprunt) dont dispose la commune pour financer ses investissements.

- **LE FONDS DEROULEMENT** au 1^{er} janvier correspond au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds de roulement équivaut au fonds déroulement du 1^{er} janvier, au quel vient s'ajouter le résultat propre de l'exercice.